

EP3 : VIE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE - COMMERCIALISATION

Le sujet comprend deux parties indépendantes.

Toutes les pages à rendre doivent être jointes à la copie, y compris celles qui ne seront pas traitées.

PARTIES	PAGES A RENDRE	BARÈME
<i>1^{ère} partie : Environnement social, économique, institutionnel et juridique</i>		
1.1 Environnement social	2/8 et 3/8	/10
1.2 Environnement économique	4/8	/8
1.3 Environnement institutionnel	5/8	/6
1.4 Environnement juridique	-	-
Total		
<i>2^{ème} partie : La vie de l'entreprise</i>		
2.1 L'organisation de la production et du travail	6/8 et 7/8	/7
2.2 L'organisation de la vente	7/8 et 8/8	/9
Total		/40
TOTAL		/20

L'usage de la calculette est autorisé.

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET <i>sepr</i>		Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :			
Épreuve EP3 Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation	Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 1/8	

PREMIÈRE PARTIE :

ENVIRONNEMENT SOCIAL , ÉCONOMIQUE , INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

1.1. ENVIRONNEMENT SOCIAL 10 points

Prendre connaissance de l'extrait du contrat de travail, ci-dessous, puis répondre aux questions :

<p>CAISSE DE CREDIT MUTUEL CHAMPAGNOLE MOREZ Rue des graviers 39 100 Champagnole</p>	<p>Mademoiselle Corinne Dumont 12 rue des Allées 39 100 Champagnole</p>
<p>Objet : votre lettre d'embauche</p>	
<p>Mademoiselle,</p>	
<p>Nous nous référons à nos précédents entretiens et avons le plaisir de vous confirmer votre engagement pour une durée indéterminée à compter du 19 février 2004, aux conditions que nous vous proposons ci-après pour acceptation.</p>	
<p><u>Période d'essai</u> Votre engagement est soumis à une période d'essai de six mois, période pendant laquelle il pourra être mis fin à votre engagement sur votre initiative ou la nôtre, sans préavis ni indemnité.</p>	
<p><u>Couverture conventionnelle</u> Vous bénéficiez des dispositions de la Convention Collective de Travail des Caisses de Crédit Mutuel du 4 décembre 1973 et de ses avenants subséquents ainsi que des accords relatifs aux régimes de retraite complémentaire et de prévoyance.</p>	
<p><u>Horaire de travail</u> La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures, réparties selon l'horaire collectif en vigueur dans le lieu d'activité</p>	
<p><u>Cessation du contrat de travail</u> Passée la période d'essai la résiliation du contrat à l'initiative de l'une ou l'autre des parties prendra effet moyennant un préavis déterminé par l'article 50 de l'accord du 24 juillet 1987.</p>	
<p>À Champagnole, le</p>	
<p>Corinne Dumont</p>	<p>CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL CHAMPAGNOLE MOREZ Le Directeur W. Nods</p>

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET	Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :		
Épreuve EP3 Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation		Durée : 1 h 30	Coef. : 2 Page 2/8

1.1.1. Retrouver les 2 parties signataires du contrat de travail :

-
-

1.1.2. Indiquer la nature de ce contrat de travail :

1.1.3. Citer 2 obligations de l'employeur :

Employeur :

-
-

1.1.4. Citer 2 obligations du salarié :

Salarié :

-
-

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :			
Épreuve EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 3/8
Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation				

1.2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 8 points

Lire le document ci-joint et répondre aux questions suivantes :

HISTORIQUE	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE
1999 : Création de la SA LORGEL Activité : fabrication de pâtisseries industrielles surgelées.	Propriétaire : SA LORGEL Architecte : PROBST Prix Total : 10,4 millions d'euros
2003 : construction d'une nouvelle usine Objectif : augmenter les parts de marché. Moyen : diversification de l'activité par la fabrication de canapés et mini-toasts surgelés.	FINANCEMENT Emprunt à moyen terme : 5,3 millions d'euros Apport des propriétaires de l'entreprise : 2,3 millions d'euros Subvention du Conseil Général : 750 000 euros Subvention du Conseil Régional : 750 000 euros Bénéfices non distribués pour le reste : 1,3 millions d'euros

1.2.1. Préciser quel peut être l'intérêt pour une entreprise de chercher à augmenter ses parts de marché :

1.2.2. Déterminer quel est l'investissement réalisé par l'entreprise LORGEL. Quel en est le montant ?

1.2.3. Calculer le montant du financement interne :

1.2.4. Calculer le montant du financement externe :

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :			
Épreuve EP3	Durée : 1 h 30		Coef. : 2	Page 4/8
Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation				

1.3. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL 6 points

Prendre connaissance du texte ci-dessous et répondre aux questions suivantes :

À QUOI SERT LE TRIBUNAL D'INSTANCE : Monsieur Serge Lewisch avocat au barreau de Paris nous indique à quelles fins et comment faire appel au tribunal d'Instance.

Dans quel cas les particuliers peuvent-ils saisir le tribunal d'Instance ? Avec ou sans l'assistance d'un avocat, ils peuvent le faire pour régler, d'abord les litiges d'un enjeu inférieur ou égal à 7 600 €.

Par exception à cette règle, la loi réserve au tribunal d'instance divers litiges dont l'enjeu est inférieur ou supérieur à 7 600€ comme les tutelles, curatelles, bail rural et d'habitation, saisies-arrêts sur salaires, crédits à la consommation.

La loi enlève la compétence du tribunal d'instance pour d'autres enjeux mêmes inférieurs à 7 600€ comme les conflits du travail qui relèvent de la compétence du Conseil des Prud'hommes ou les litiges commerciaux qui relèvent du tribunal de Commerce.

Les particuliers peuvent aussi saisir le Tribunal d'Instance pour l'enregistrement des déclarations de nationalité et l'enregistrement de certificats de nationalité.

On peut saisir le tribunal par courrier ou par une déclaration au greffe du tribunal. On a encore la faculté de le saisir par assignation d'huissier, cela est obligatoire lorsque le montant réclamé est supérieur à 3 800€. La déclaration au greffe ou l'assignation doivent présenter le contenu et les motifs juridiques de la demande.....

Extrait de L'Expert répond

1.3.1. Retrouver 3 compétences du Tribunal d'Instance :

-
-
-

1.3.2. Citer la procédure à adopter pour saisir le Tribunal d'Instance :

1.3.3. Retrouver la compétence du Conseil des Prud'hommes citée dans le texte :

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :			
Épreuve EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 5/8
Via économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation				

DEUXIÈME PARTIE :

VIE DE L'ENTREPRISE

2.1. ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET DU TRAVAIL 7 points

M. Dumoulin, propriétaire de la boulangerie – pâtisserie « Les Délices du palais », 25 Grande rue – 88200 REMIREMONT Tel : 03.29.62.85.88 vous demande de l'aider dans le traitement de la facture n° 215, document ci-dessous :

FACTURE

DEMANGEL Félix Place Clémenceau 88120 VAGNEY						Les Délices du palais 25 Grande rue 88200 REMIREMONT					
FACTURE N° 215 DU 30/07/2004											
Désignation		Q.	P.U. brut	Remise	P.U. net	Montant					
Bluets Kg		10	3.00	5%	3.15	31.50					
Framboises Kg		6	2.80		2.80	16.80					
Myrtilles Kg		15	4.60	5%	4.37	65.55					
				TOTAL H.T.		113.85					
				TVA 5.5 %		6.26					
				Net à payer		107.59					

2.1.1. Vérifier la facture et expliquer la ou les anomalies constatées :

Groupement " Est "		Session 2005	SUJET		Tirages
BEP ALIMENTATION		Code examen :			
Épreuve EP3 Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation			Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 6/8

2.1.2. Effectuer la correction de la facture en fonction des anomalies relevées et justifier vos calculs :

DEMANGEL Félix Place Clemenceau 88120 VAGNEY						Les Délices du palais 25 Grande rue 88200 REMIREMONT	
FACTURE N° 215 DU 30/07/2004							
Désignation	Q	P.U. brut	Remise	P.U. net	Montant	Justification des calculs	
Bluets Kg	10	3.00	5 %				
Framboises Kg	6	2.80					
Myrtilles Kg	15	4.60	5 %				
				TOTAL H.T.			
				T.V.A. 5,5 %			
				Net à payer			

2. 2. ORGANISATION DE LA VENTE 9 points

La qualité, la fraîcheur, la variété des produits que vous proposez aux clients est bien sûr à l'origine du succès de votre magasin.
 Mais il n'y a pas que cela : ce qui fait marcher un commerce, ce sont aussi ceux qui vendent les produits. Amabilité, connaissance des produits sont des aptitudes demandées aux vendeurs....

<http://www.canelle.com.MAGASIN>

Plusieurs éléments contribuent au succès d'un magasin.

2.2.1. Relever dans le texte les deux facteurs principaux qui participent à la bonne marche d'un commerce :

<ul style="list-style-type: none"> • •
--

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :			
Épreuve EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 7/8
Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation				

2.2.2. Donner trois aptitudes nécessaires à un vendeur autres que les deux citées dans le texte :

-
-
-

2.2.3. Proposer trois autres moyens d'attirer le client :

-
-
-

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
BEP ALIMENTATION	Code examen :			
Épreuve EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 8/8
Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation				